



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 9 mai 2017, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h**

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absente :

Me Kathy Gauthier, greffière

Sont également présents :

Me Gérald Laprise, directeur général
Mme Guylaine Roy, greffière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2017;

2.0.- MAIRIE

2.1.- Don aux sinistrés des inondations 2017;

RÉSOLUTION
2017-05-174



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

- 3.1.- Adoption du contrat d'entretien d'été de la route 117 et de la rue La Salle avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- 3.2.- Office municipal d'habitation de Malartic : Renouvellement d'un membre sur le Conseil d'administration;
- 3.3.- Appui : Travail de milieu de Malartic et Senneterre;
- 3.4.- Encan du 4 mai 2017- Résultats et disposition des biens restants;

4.0.- **TRÉSORERIE**

- 4.1.- Réaménagements budgétaires : Service des travaux publics;
- 4.2.- Demande de soumissions : Marges de crédit temporaires;

5.0.- **URBANISME**

- 5.1.- Demande de dérogation mineure de madame Stacy Dubois et de monsieur Jason Bernier au 830, rue Laurier;
- 5.2.- Fermeture de rues : Sur les traces de Crocus : 18 mai 2017;

6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**

- 6.1.- Nomination du directeur du Service des travaux publics;
- 6.2.- Nomination de la trésorière;
- 6.3.- Nomination de la technicienne juridique;
- 6.4.- Nomination du technicien aux bâtiments et équipements;
- 6.5.- Congés de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada;

7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

- 7.1.- Hommage aux bénévoles;
- 7.2.- Délégation de signataires : Permis de réunion pour les infrastructures de loisirs;
- 7.3.- Délégation de signataires : Convention de bail – casse-croûte du Camping régional de Malartic : IGA Demers;
- 7.4.- Tournoi de baseball et collecte de fonds – Refuge Jeunesse de Malartic;
- 7.5.- Liste de reconnaissance d'organismes : Le Filon Baseball;

8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

- 11.1.- Table des aînés : Olympiades pour nos aînés - 29 mai 2017
- 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.0.- **CORRESPONDANCE**
- 13.1.- Semaine de la municipalité 2017 : du 4 au 10 juin;
- 13.2.- MRC de La Vallée-de-l'Or : Rapports financiers annuels 2016 et des TNO;
- 13.3.- Association québécoise du loisir municipal (AQLM) : Prix Excellence;
- 13.4.- Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives Région Abitibi-Témiscamingue (AQAIRS) : 41^e session de perfectionnement 2017;
- 14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION
2017-05-175**

- 1.0.- **GREFFE**
- 1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2017**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2017, tel que rédigé;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2017-05-176**

- 2.0.- **MAIRIE**
- 2.1.- **Don aux sinistrés des inondations 2017**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OFFRIR un don de 1 000 \$ à la Croix Rouge – services aux sinistrés afin de venir en aide aux sinistrés des inondations touchant plusieurs secteurs du Québec;

Adoptée.

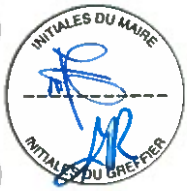
**RÉSOLUTION
2017-05-177**

- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 3.1.- **Adoption du contrat d'entretien d'été de la route 117 et de la rue La Salle avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Me Gérald Laprise, directeur général, à signer, pour et



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

au nom de la Ville de Malartic, le contrat d'entretien de la route 117 et de la rue La Salle à l'intérieur des limites de la Ville de Malartic, numéro de dossier 9106-17-PZ03, pour l'année 2017 au Ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, au montant de 29 832, 50 \$, plus les taxes applicables;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2017-05-178**

3.2.- Office municipal d'habitation de Malartic : Renouvellement d'un membre sur le Conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE le 15 juin 2014, le conseil municipal avait désigné monsieur François Marquis pour représenter la Ville de Malartic sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur François Marquis vient à échéance le 15 juin 2017 et que celui-ci est intéressé à renouveler ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est d'une durée de trois (3) ans;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER M. François Marquis pour représenter la Ville de Malartic auprès de l'Office municipal d'habitation de Malartic pour une période de trois (3) ans;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2017-05-179**

3.3.- Appui : Travail de milieu de Malartic et Senneterre

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadioux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le projet Travail de milieu dans les secteurs de Senneterre et de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2017-05-180**

3.4.- Encan du 4 mai 2017- Résultats et disposition des biens restants

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un encan à la Ville de Malartic le 4 mai 2017 et qu'un rapport de vente a été présenté au conseil;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs biens, meubles et équipements n'ont pas trouvé preneur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire don des biens, meubles et équipements restants;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REMETTRE les biens, meubles et équipements non vendus aux organismes à but non lucratif reconnus et se trouvant sur le territoire de la Ville de Malartic;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Adoptée.

4.0.- **TRÉSORERIE**

RÉSOLUTION
2017-05-181

4.1.- **Réaménagements budgétaires : Service des travaux publics**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par le directeur du Service des travaux publics, tels que présentés;

D'AUTORISER le trésorier adjoint à faire les réaménagements budgétaires demandés à même le budget d'opérations de la Ville;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-05-182

4.2.- **Demande de soumissions : Marges de crédit temporaires**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire obtenir des soumissions relativement aux marges de crédit temporaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut obtenir les meilleurs taux d'intérêts possibles pour le financement de divers projets en cours ou à venir;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à une demande de soumissions pour l'ouverture de marges de crédit temporaires auprès d'institutions financières se trouvant sur le territoire de la Ville de Malartic afin d'obtenir les meilleurs taux d'intérêts possibles;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-05-183

5.0.- **URBANISME**

5.1.- **Demande de dérogation mineure de madame Stacy Dubois et de monsieur Jason Bernier au 830, rue Laurier**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 830, rue Laurier, Malartic (lot # 2 999 316 du cadastre du Québec) suite à la production d'un certificat de localisation préparé par Mathieu Mauro, arpenteur géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat démontrait des dérogations au *Règlement d'urbanisme* dont une marge de recul arrière de ± 7,61 mètres pour le bâtiment principal au lieu de 9 mètres, une marge de recul arrière de ± 0,37 mètre pour le bâtiment secondaire détaché sans ouverture au lieu de 0,75 mètre et une remise à l'intérieur de la bande de protection riveraine de 20 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER une marge de recul arrière de $\pm 7,61$ mètres pour le bâtiment principal, une marge de recul arrière de $\pm 0,37$ mètre pour le bâtiment secondaire détaché sans ouverture et une remise à l'intérieur de la bande de protection riveraine de 20 mètres;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-05-184

5.2.- Fermeture de rues : Sur les traces de Crocus : 18 mai 2017

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la marche et/ou de la course en famille de "Sur les traces de Crocus";

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis 06-2017 a été déposée le 18 mai 2017 incluant le plan des courses projetées;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 8.2 du Règlement numéro 806 concernant les nuisances dans les limites de la Ville de Malartic, il appartient au Service de l'urbanisme et de l'environnement d'examiner la demande et d'émettre un permis pour l'utilisation du parcours empruntant le réseau routier local de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de l'activité et la sécurité des participants, la fermeture du quadrilatère composé de la rue Frontenac, de l'avenue Centrale Sud, de la rue de la Paix et de l'avenue Abitibi est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la fermeture du quadrilatère composé de la rue Frontenac, de l'avenue Centrale Sud, de la rue de la Paix et de l'avenue Abitibi et de s'assurer de remplir les conditions suivantes :

- d'avoir en tout temps une personne sur les lieux pour donner accès aux véhicules d'urgence;
- d'avoir une signalisation adéquate indiquant la fermeture de rues;
- de donner accès aux résidents des rues en question à leur domicile;

D'AUTORISER le Service des travaux publics à fournir et installer sans frais, les barricades nécessaires à la tenue de cette activité;

Adoptée.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION
2017-05-185

6.1.- Nomination du directeur du Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur / directrice du Service des travaux publics est à combler à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu affichage pour ce poste;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été constitué pour la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

dotation de ce poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

DE NOMMER ET D'EMBAUCHER monsieur Michel Brousseau pour agir à titre de directeur du Service des travaux publics de la Ville de Malartic, lequel entrera en fonction le 29 mai 2017, le tout selon l'entente négociée avec lui et les conditions prévues à son contrat de travail;

DE FIXER son traitement annuel à la classe 9 échelon 3 de la grille des groupes salariaux et traitement annuel 2017;

D'AUTORISER Me Gérald Laprise, directeur général à signer un contrat de travail avec monsieur Michel Brousseau;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-05-186

6.2.- Nomination de la trésorière

CONSIDÉRANT QUE le poste de trésorier / trésorière est à combler à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu affichage pour ce poste;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été constitué pour la dotation de ce poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une trésorière;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER ET D'EMBAUCHER madame Kim Lamontagne, comptable professionnelle agréée, pour agir à titre de trésorière de la Ville de Malartic, laquelle entrera en fonction le 29 mai 2017, le tout selon l'entente négociée avec elle et les conditions prévues à son contrat de travail;

DE FIXER son traitement annuel à la classe 10 échelon minimum de la grille des groupes salariaux et traitement annuel 2017;

D'AUTORISER Me Gérald Laprise, directeur général, à signer un contrat de travail avec madame Kim Lamontagne;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-05-187

6.3.- Nomination de la technicienne juridique

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicien / technicienne juridique est à combler à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu affichage pour ce poste;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été constitué pour la dotation de ce poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une technicienne juridique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER ET D'EMBAUCHER madame Nicole Viel pour agir à titre de technicienne juridique de la Ville de Malartic, laquelle entrera en fonction le 30 mai 2017, le tout selon l'entente négociée avec elle et les conditions prévues à son contrat de travail;

DE FIXER son traitement annuel à la classe 4 échelon 3 de la grille des groupes salariaux et traitement annuel 2017;

D'AUTORISER Me Gérald Laprise, directeur général, à signer un contrat de travail avec madame Nicole Viel;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2017-05-188**

6.4.- Nomination du technicien aux bâtiments et équipements

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicien / technicienne aux bâtiments et équipements est à combler à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu affichage pour ce poste;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été constitué pour la dotation de ce poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un technicien aux bâtiments et équipements;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER ET D'EMBAUCHER monsieur Francis Maranda pour agir à titre de technicien aux bâtiments et équipements de la Ville de Malartic, lequel entrera en fonction le 23 mai 2017, le tout selon l'entente négociée avec lui et les conditions prévues à son contrat de travail;

DE FIXER son traitement annuel à la classe 5 échelon 3 de la grille des groupes salariaux et traitement annuel 2017;

D'AUTORISER Me Gérald Laprise, directeur général, à signer un contrat de travail avec monsieur Francis Maranda;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2017-05-189**

6.5.- Congés de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada

CONSIDÉRANT QUE les congés de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada surviennent cette année un samedi;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de devancer ces congés;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEVANCER les congés de la Fête nationale du Québec du 24 juin 2017 au 23 juin 2017 et de la fête du Canada du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

2017;

Adoptée.

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

RÉSOLUTION
2017-05-190

7.1.- Hommage aux bénévoles

CONSIDÉRANT QUE l'activité "Hommage aux bénévoles" aura lieu le 13 mai 2017 dès 11 h au Club de golf de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic reconnaît l'importance de l'implication des citoyens dans sa communauté;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ORGANISER l'activité "Hommage aux bénévoles" prévue le 13 mai 2017 au Club de golf de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-05-191

7.2.- Délégation de signataires : Permis de réunion pour les infrastructures de loisirs

CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités sont offertes à la population de Malartic au cours d'une année;

CONSIDÉRANT QUE des permis de réunion doivent être accordés pour certaines activités qui auront lieu sur le territoire de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Me Kathy Gauthier, greffière et monsieur Samuel Tessier, directeur du Service des loisirs et de la culture, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les demandes d'autorisation pour l'obtention d'un permis de réunion sur le territoire de la Ville de Malartic afin d'utiliser les emplacements spécifiques pour la consommation d'alcool aux dates et lieux où se dérouleront les activités offertes à la population de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-05-192

7.3.- Délégation de signataires : Convention de bail – casse-croûte du Camping régional de Malartic : IGA Demers

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Me Kathy Gauthier, greffière et monsieur Samuel Tessier, directeur du Service des loisirs et de la culture, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la convention de bail – casse-croûte du Camping régional de Malartic avec la société IGA Demers;

Adoptée.

RÉSOLUTION

7.4.- Tournoi de baseball et collecte de fonds – Refuge Jeunesse de



No de résolution
ou annulation

**RÉSOLUTION
2017-05-194**

**RÉSOLUTION
2017-05-195**

Formules Municipales No 5614-A-MG

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OFFRIR gratuitement l'accès au terrain de baseball MacDonald de Malartic les 21, 22 et 23 juillet 2017 inclusivement, afin de collecter des fonds pour l'organisme *Refuge Jeunesse de Malartic*;

DE FOURNIR gratuitement les commodités demandées, soit, trois (3) tables et six (6) chaises, et ce, tout au long de l'événement;

QUE cette demande d'aide en services soit inscrite au tableau des aides financières accordées aux organismes pour l'année 2017;

Adoptée.

7.5.- Liste de reconnaissance d'organismes : Le Filon Baseball

CONSIDÉRANT QU'une *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic* est présentement en vigueur à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service des loisirs et de la culture recommande l'organisme Le Filon Baseball afin d'être reconnu par la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE ledit organisme rencontre les critères établis dans la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite appuyer les efforts des bénévoles;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECONNAÎTRE officiellement l'organisme Le Filon Baseball par la Ville de Malartic;

Adoptée.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Table des aînés : Olympiades pour nos aînés - 29 mai 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

D'OFFRIR dix (10) cartes prépayées (Ref. Annexe 3 du Règlement numéro 876 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2017 de la Ville de Malartic) du Service des loisirs et de la culture à la Table des aînés du secteur Malartic pour la tenue des premières Olympiades pour nos aînés prévue le 29 mai 2017;

QUE cette demande d'aide en services soit inscrite au tableau des aides financières accordées aux organismes pour l'année 2017;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Semaine de la municipalité 2017 : du 4 au 10 juin

Correspondance a été déposée au conseil.

13.2.- MRC de La Vallée-de-l'Or : Rapports financiers annuels 2016 et des TNO

Correspondance a été déposée au conseil.

13.3.- Association québécoise du loisir municipal (AQLM) : Prix Excellence

Correspondance a été déposée au conseil.

13.4.- Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives Région Abitibi-Témiscamingue (AQAIRS) : 41^e session de perfectionnement 2017

Correspondance a été déposée au conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 30

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2017-05-196**


MARTIN FERRON
MAIRE


GUYLAINE ROY
GREFFIÈRE ADJOINTE